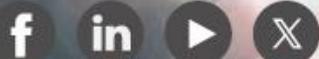




France Qualité • AFQP
16 Boulevard Saint-Germain
CS 70514
75237 PARIS Cedex 5



contact@france-qualite.org
www.qualiteperformance.org



PRIX DES BONNES PRATIQUES QUALITÉ PERFORMANCE

--- RÈGLEMENT ---



PRIX DES BONNES PRATIQUES

1. GÉNÉRALITÉS

L'Association France Qualité Performance (AFQP dite France Qualité) et son réseau d'associations régionales organisent, avec le soutien de ses partenaires un **Prix des Bonnes Pratiques (PBP)** destiné à reconnaître et faire connaître des entreprises, organisations, services publics qui mettent en œuvre avec succès des démarches d'excellence. Les candidatures se font au niveau régional auprès des associations régionales de l'AFQP (*nota : à défaut de représentation régionale, le niveau national peut intervenir, dans ce cas la candidature est directement gérée par le comité d'organisation national*). Les lauréats des prix régionaux - voire les meilleurs dossiers régionaux - sont éligibles aux prix nationaux. Les meilleurs dossiers font ensuite l'objet d'une sélection par un comité de sélection national et un jury national désigne les lauréats nationaux.

Le PBP concerne des organisations qui ont mis en place et atteint des performances significatives sur un aspect seulement de leur fonctionnement.



Le PBP s'appuie sur le nouveau modèle **EFQM®** (European Foundation for Quality Management) - version 2020 - modèle largement utilisé en Europe et dans le monde et qui sert de support également aux reconnaissances et prix Européens.

Cinq catégories sont proposées aux candidats :

- GE : Grandes Entreprises, plus de 5000 collaborateurs (*incluant filiales & établissements*)
- ETI : Entreprises de Taille Intermédiaire, effectif entre 250 et 4999 collaborateurs
- PME : Petite & Moyenne Entreprises, effectif compris entre 20 et 249 collaborateurs
- TPE : Très Petite Entreprise, effectif compris entre 1 et 19 collaborateurs
- Les Services Publics et les Associations

Pour les 4 premières catégories, on identifiera si l'organisation candidate opère dans le secteur industriel ou dans le secteur des services.

Le PBP est structuré autour **des sept critères du nouveau modèle EFQM®** qui sont détaillés ci-dessous :

- **ORIENTATION :**

Critère 1 : Raison d'Être, Vision et Stratégie

Critère 2 : Culture et Leadership

- **OPERATIONS :**

Critère 3 : Engagement des Parties Prenantes

Critère 4 : Création de Valeur Durable

Critère 5 : Pilotage de la Performance et Conduite de la Transformation

- **RESULTATS :**

Critère 6 : Perceptions des Parties Prenantes

Critère 7 : Performances Stratégique et Opérationnelle

La pratique proposée par les candidats doit s'inscrire dans l'un des 5 nouveaux critères ci-dessus listés dans les axes Orientation et Opérations du modèle tout en présentant des résultats selon les critères 6 et 7 de l'axe Résultats.

Dans la description de la pratique, il est indispensable de faire le lien avec la stratégie globale et les résultats de la structure.

2• INSCRIPTION

La **fiche d'inscription** (*référence : CAND/N°2/v1-InscriptionPBP*) doit être transmise au comité d'organisation **selon les calendriers régionaux**.

Il n'y a **pas de frais d'inscription au PBP**. Une participation aux frais de déplacement des évaluateurs pourra être demandée au niveau régional en fonction de la prestation fournie.

3• DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats rédigent un dossier de candidature (*référence : Dossier-Candidature-Prix-Bonnes-Pratiques*) qui après avoir décrit brièvement le contexte de l'entreprise ou de l'organisation candidate, décrit la bonne pratique proposée pour le prix en précisant la raison d'être de la démarche décrite (**le pourquoi**), son déploiement (**le comment**) et les résultats obtenus ainsi que les améliorations introduites à partir de ceux-ci.

4• DÉPOT DES DOSSIERS

La **fiche d'inscription** doit être transmise aux organisateurs exceptionnellement avant le **15 janvier 2022**.

Le **dossier de candidature** (*fichier électronique*) doit être transmis à l'Association Régionale selon le calendrier fixé par celle-ci, ou à défaut, directement à France Qualité selon les cas.

Tous ces documents sont réceptionnés par les Comités d'Organisations régionaux ou national qui les transmettent aux Comités de Sélection.

5• ÉVALUATION DES DOSSIERS

Le Comité de sélection (*régional ou national*) qui réceptionne le dossier du candidat, pratique un premier examen des éléments reçus pour s'assurer d'un contenu minimum et de la bonne adéquation avec la catégorie retenue. Si la recevabilité du dossier est acquise, il le transmet à un binôme d'évaluateurs.

Ce binôme analyse le dossier puis une visite sur site est organisée pour évaluer le degré de maîtrise et de pertinence de la bonne pratique présentée.

Les évaluateurs établissent par consensus une cotation finale et rédigent un rapport de synthèse au jury (*référence : REST/Synthese-JuryPBP*) ainsi que le dossier d'évaluation pour le candidat (*référence : REST/Synthese-Candidat-PBP*).

6• CHOIX DES LAURÉATS POUR LE PRIX RÉGIONAL

Le Comité de sélection régional, en collaboration avec les évaluateurs seniors, choisit les meilleurs dossiers (*les nominés régionaux*) de chaque catégorie pour les transmettre au jury régional qui désignera les vainqueurs régionaux. Le jury décide de l'attribution ou non d'un prix régional en fonction de la qualité des dossiers (*et donc des scores atteints et le rapport de synthèse au jury*), nomme les lauréats et transmet leurs dossiers au comité de sélection national pour le PBP national.

7• CHOIX DES NOMINÉS POUR LE PRIX NATIONAL

Le Comité de sélection reçoit les dossiers des lauréats en provenance des associations régionales. Complémentairement, le comité de sélection national, en collaboration avec les évaluateurs seniors, choisit les meilleurs dossiers parmi ceux qui n'ont pas transités par une agence régionale, et donc évalués directement par le niveau national.

Si le nombre des dossiers le justifie, le comité de sélection national choisit les meilleurs dossiers et les transmet au jury national qui désignera les lauréats nationaux. Au niveau régional et au niveau national, la désignation des lauréats se fait par croisement des 3 attributs que sont : la taille de l'entreprise (cf. page 1), le critère de rattachement de la pratique (cf. page 3) et la note globale d'évaluation obtenue.

Le Comité de sélection national est composé des membres du Comité d'Organisation des prix, de représentants de France Qualité et de ses adhérents, de représentants des associations régionales participantes, de représentants des partenaires, consulaires et institutionnels.

Le Président forme le Jury sur le même modèle que le Comité de sélection, avec des personnes n'ayant pas participé au Comité de sélection, pour préserver l'impartialité. Le jury décide de l'attribution ou non d'un prix national en fonction de la qualité des dossiers (*et donc des scores atteints et des rapports de synthèse au jury*).

Le Président du jury national informe les Présidents AFQP régionaux des lauréats qui les concernent.

8• LA CÉRÉMONIE DES PRIX

Si elle le juge utile l'Association Régionale réalisant l'évaluation des dossiers régionaux organise une remise des prix selon ses règles locales, avant la cérémonie nationale et dans le respect du calendrier défini.

Tous les nominés des concours sont invités à participer, via les Associations Régionales à la cérémonie de remise des Prix nationale. C'est lors de la cérémonie que le nom de l'organisation recevant le prix dans la catégorie considérée est rendu public. Une information préalable aura été faite par les Présidents des Associations Régionales auprès des lauréats pour leur préparation à la cérémonie.

9• LES ÉVALUATEURS

Ils sont tous formés à l'utilisation du nouveau modèle EFQM® et aux règles d'évaluation associées. L'évaluateur principal (*Senior*) est expérimenté, certifié ou formé selon un processus validé par le Comité d'organisation. Un cadrage du processus avec tous les évaluateurs est organisé par le Comité d'organisation avant la campagne d'évaluation pour harmoniser les pratiques. Seuls les évaluateurs ayant participé à ces sessions de cadrage pourront participer aux évaluations sur site.

Certaines Associations Régionales ont mis en place des dispositifs d'accompagnement des candidats pour les aider dans leur préparation des dossiers. Il va de soi que les personnes intervenant dans ces dispositifs ne peuvent en aucun cas participer à l'évaluation de tous les dossiers ainsi élaborés.



10• AUTRES DISPOSITIONS

Les participants sont tenus à l'acceptation du présent règlement et au respect du calendrier, formalisés par la signature du responsable de l'organisation candidate sur la fiche d'inscription qu'il a documentée et adressée aux organisateurs.

Les lauréats donnent leur accord à **France Qualité** de pouvoir citer l'organisation candidate et de transmettre des informations, préalablement acceptées par l'organisation concernée, sur la démarche présentée.

Les membres du jury et du comité de sélection sont tenus au secret des délibérations. Ils s'engagent à ne divulguer aucune des informations fournies par les candidats. Les dossiers ne seront pas restitués aux candidats (*hormis les films et vidéos qui auraient été fournis par les candidats*).

Les organisations lauréates pourront faire figurer la mention pour laquelle elles ont été déclarées lauréates sur leurs documents commerciaux.

Tous les candidats bénéficieront, après la remise du Prix de la Bonne Pratique, d'une restitution (*points forts, domaines d'amélioration, appréciation sur les caractéristiques de la pratique présentée*) rédigée par les experts évaluateurs de leur dossier. Cette opération est gérée par le comité de sélection régional ou à défaut par le comité d'organisation national des Prix.

France Qualité • AFQP
16 Boulevard Saint Germain
CS 70514
75237 Paris Cedex 05

prixqualite@france-qualite.org

www.qualiteperformance.org